



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1563-18, 1564-18 ET 1566-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 13 mars 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1563-18 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables à l'administration générale, aux travaux publics, à l'urbanisme, au génie et au loisir (modules culturel, sport et aréna);
- 1564-18 modifiant le règlement numéro 1344-11 relatif à la canalisation de fossé sur le territoire de la Ville de Saint-Constant et abrogeant le règlement numéro 760-90 afin de retirer le montant des tarifs applicables pour les incorporer au règlement en vigueur décrétant l'imposition de divers tarifs;
- 1566-18 modifiant le règlement numéro 1466-14 sur le programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans afin de retirer la signature du trésorier sur les formulaires;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <https://saint-constant.ca/>

Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 mars 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe